

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018 Note de synthèse

Objet : Budget Primitif 2018

Introduction :

L'année 2017 rythmée par les élections en France et en Allemagne notamment, s'est achevée sur des perspectives de croissance de la zone euro et du monde, revues à la hausse. L'INSEE clôture l'année 2017 sur un chiffre de 1,9%. Le gouvernement a construit son budget 2018 sur une croissance de 1,7%. Cependant le taux de chômage devrait rester à un niveau élevé en France (9,6% en 2017) et l'inflation repart à la hausse (1,2% en 2017 contre 0,3% en 2016).

La Loi de Finances pour 2018 est marquée par la fin de la contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités territoriales, par la mise en place de contractualisations entre l'Etat et 340 grandes collectivités, et enfin par le lancement de la réforme de la taxe d'habitation. Le répit accordé en matière de baisse de dotations ne suffit pas à rassurer les collectivités qui s'inquiètent pour leur indépendance financière, la pérennité des compensations de dégrèvements de taxe d'habitation annoncées par l'Etat restant un sujet de préoccupation majeure.

La commune entame sa troisième année au sein de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, sur fond d'incertitude quant au devenir de la Métropole.

Le processus de transferts se poursuit, et s'avère extrêmement complexe en raison du nombre et de l'antériorité des données à recenser, du nombre d'acteurs impliqués (Communes, établissements publics territoriaux), du temps imparti pour l'ensemble des commissions locales d'évaluation des charges (dernière CLECT prévue en juin 2018), et de l'absence de CLECT directe MGP/EPT.

De même qu'en 2017, le budget a été construit avant notification par l'Etat des dotations et des bases fiscales, sur la base d'estimations. Les rectifications interviendront donc par décisions modificatives ultérieures.

Enfin, les résultats 2017 présentés correspondent au compte de gestion du trésorier mais ne seront définitifs qu'après le vote du compte administratif et approbation du compte de gestion par l'assemblée délibérante.

I - Bilan de l'exercice budgétaire 2017

L'exercice budgétaire de l'année 2017 a été marqué par :

- La stabilité des taux d'imposition communaux conformément aux engagements de la majorité municipale.
- La poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissements avec :

Au titre de la conservation et de l'entretien du patrimoine communal bâti : 1 006 K€

- réhabilitation de l'école Jean de la Fontaine 2^{ème} phase des travaux
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des écoles

- Installation des services de l'urbanisme et de la police municipale dans les locaux de la rue Jules Ferry

Au titre de la mise en valeur de l'environnement et des espaces publics : 672 K€

- Phase 2 de l'aménagement des quais de Seine
 - Plantations d'arbres d'alignement (boulevard de la cascade notamment)
- Le report de la clôture de la ZAC Bord de Seine en raison des retards de construction liés à des compléments réglementaires pour la partie située à Athis-Mons conduit au maintien des crédits d'investissement affectés.
 - La poursuite du désendettement : 1 579 K€ remboursés, la dette par habitant qui s'élevait à 865 € au 31/12/2016 est ramenée à 737 € au 31/12/2017, la charge d'intérêt baisse de 65 K€.

Synthèse de l'exécution:

2017

Section d'investissement

Dépenses	Recettes	
4 446 372,95 €	4 716 460,60 €	
	270 087,65 €	exécution 2017 en investissement
1 169 226,33 €		résultat reporté 2016
899 138,68 €		Résultat d'investissement 2017

Reprise des reports de 2017 sur 2018

Dépenses	Recettes	
662 508,18 €	62 500,00 €	
600 008,18 €		solde reste à réaliser 2017

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes	
24 739 138,97 €	26 308 894,83 €	
	1 569 755,86 €	exécution 2017 en fonctionnement
	4 572 302,63 €	résultat reporté 2016
	6 142 058,49 €	Résultat de fonctionnement 2017

4 642 911,63 €	Résultat net 2017
-----------------------	--------------------------

II - Budget 2018

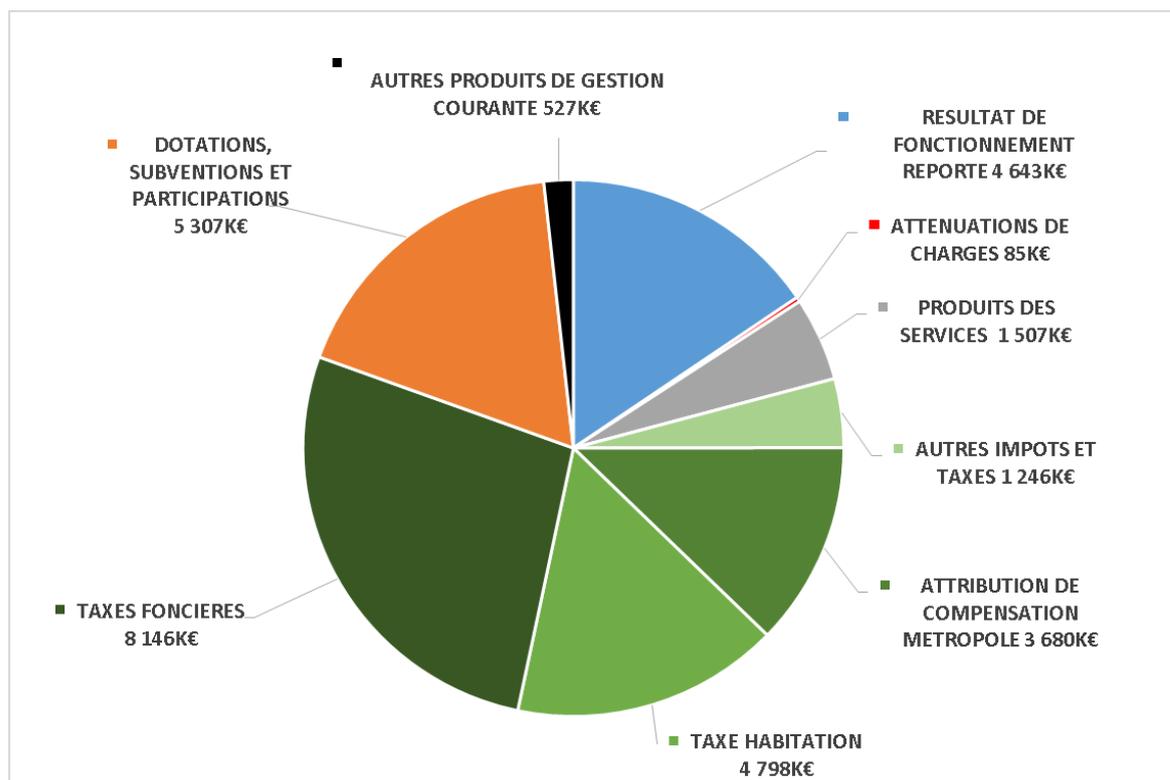
L'élaboration du budget 2018 s'inscrit dans un cadre toujours contraint en dépit de la fin de la contribution au redressement des finances publiques, tant du fait des incertitudes issues de la réforme de la taxe d'habitation que du contexte intercommunal.

La commune réaffirme ses choix : taux d'imposition inchangés et désendettement.

Les résultats à mi-mandat aboutissent à un excédent de 4 643 K€, et les opérations de cession programmées permettent de donner un nouvel élan à l'investissement sans recours à l'emprunt.

A Section de fonctionnement

1- Les recettes 29 939 K€



Les impôts et taxes, 17 836 K€ dont :

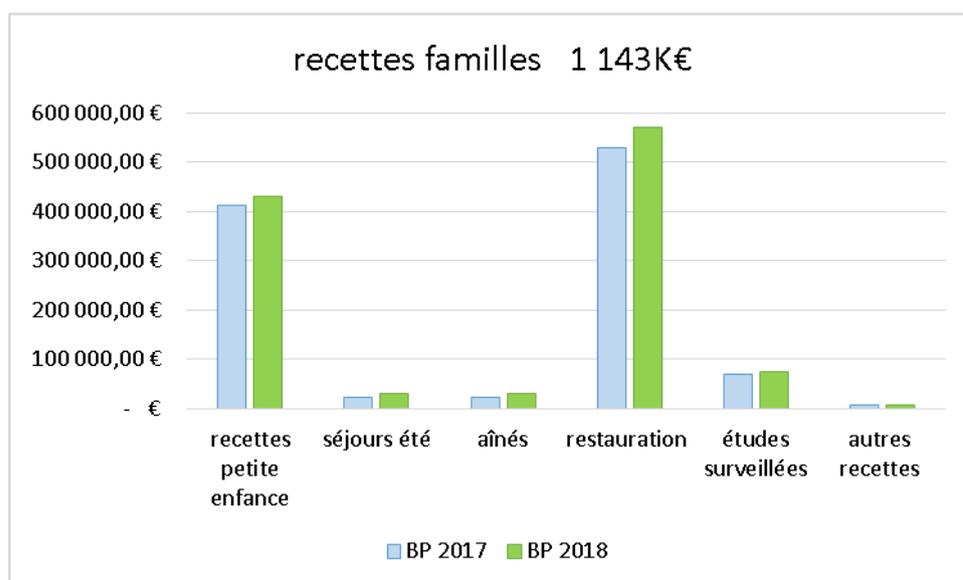
- Taxes d'habitation et taxes foncières : 12 944 K€ de recettes prévisionnelles, dont 3 081 K€ seront rendues à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Ces estimations tiennent compte des taux (TH 18,91%, TF 37,94%), maintenus à leur niveau de 2017, et des bases qui augmentent de 1,2% au titre de la Loi de Finances 2018. L'Etat compense les dégrèvements sur la base des taux et des abattements de 2017, la réforme est sans incidence en 2018 sur les recettes de fiscalité directe.
- Attribution de compensation : 3 680 K€ versés par la Métropole, elle est reconduite pour son montant de 2017, aucune charge n'ayant été transférée en 2017.
- Droits de place du marché forain estimés à 300 K€. La commune a repris la compétence et gère le marché forain en régie depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Droits de stationnement : la réforme des droits de stationnements s'est accompagnée d'une adaptation de la norme comptable M14. Les recettes sont désormais comptabilisées au chapitre 70 des produits des services (redevances).
- Droits de mutation, toujours difficiles à évaluer, puisque liés aux transactions immobilières : 600 K€ inscrits (769 K€ réalisés en 2017 pour 500 K€ inscrits).

Les dotations et participations, 5 307 K€ :

- Dotation globale de fonctionnement estimée à 3 201 K€ (contre 3 226 K€ en 2017) : elle est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation. La fin de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics se traduit par une stabilisation de la DGF.
- Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), 547 K€. Il est en diminution de 14% par rapport à 2017, soit une perte de près de 92 K€.
- Autres recettes : à noter la suppression de la dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle (-7 K€), la fin du fonds d'amorçage des rythmes scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours (- 29 K€) à compter de septembre, et des recettes moindres de CAF pour la petite enfance (-85 K€) du fait notamment des incertitudes quant au versement du fonds de rééquilibrage.

Produits des services et divers : 1 507 K€

- Recettes des services aux familles en hausse (fréquentation et ajustement annuel des tarifs) : 1 143 K€ contre 1 068 K€ en 2017.

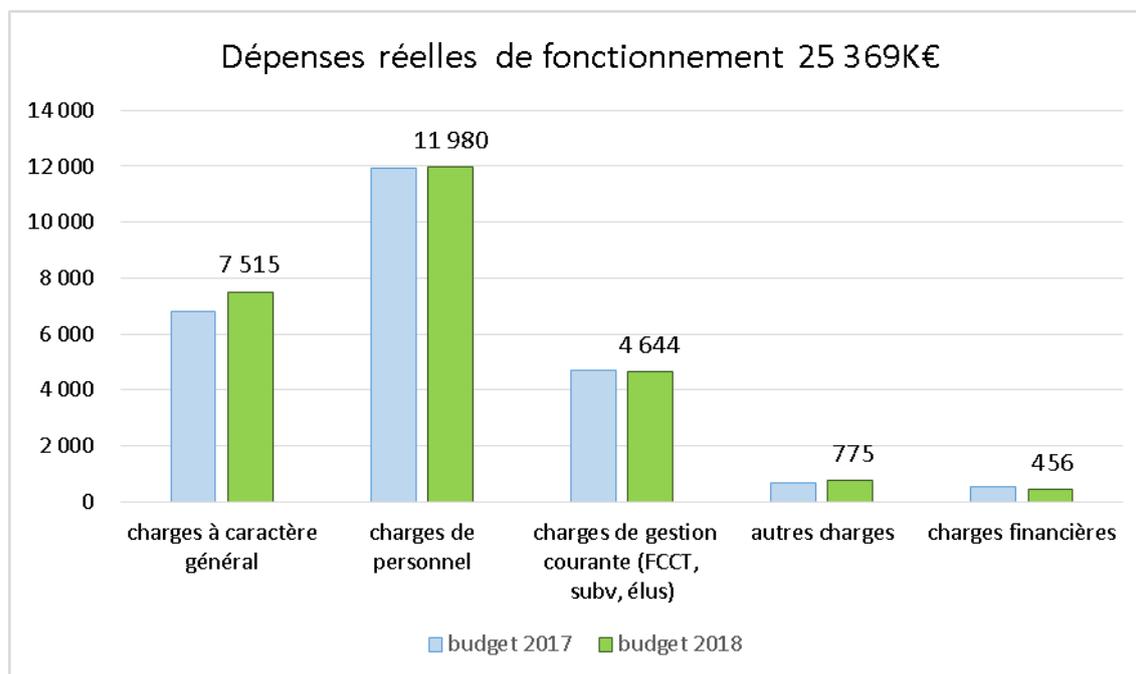


- Recettes de stationnement (abonnements et horodateurs) 170 K€ dont 150 K€ pour la redevance et 20 K€ pour le forfait post stationnement. Ces recettes seront ajustées le cas échéant en cours d'année, il est en effet difficile d'évaluer l'impact qu'aura sur les usagers la mise en place de la réforme.

Autres produits de gestion courante : 527 K€

- Les recettes correspondent principalement aux loyers et charges issus de la gestion du parc privé de la Ville. Le poste est en légère diminution (-18K€).

2- Les dépenses



Les charges de personnel : 11 980 K€

En augmentation de 0,5% soit 60 K€ par rapport au budget 2017 les charges de personnel sont maîtrisées en raison du gel du point d'indice et du report du PPCR.

Les charges à caractère général : 7 515 K€

L'évolution globalement positive du chapitre (+708 K€) s'explique principalement par la fluctuation des postes suivants :

- Propreté : + 339 K€: la commune reprend au 1^{er} janvier la gestion de la propreté des zones de la gare et du marché forain, en contrepartie du transfert, l'EPT diminue le FCCT de 259 K€. La ville accentue par ailleurs les efforts déjà commencés en 2017 en la matière.
- Gestion automatisée des parkings publics et du contrôle poids lourds dans le cadre de la réforme du stationnement : + 70 K€
- Reprise en gestion du marché forain (prestation du placier) : +36 K€
- Reprise en gestion des enlèvements de véhicules : +13 K€
- Reprise en gestion des transports scolaires à compter de septembre 2018 : + 44 K€ (opération neutre puisque le STIF verse une recette équivalente)
- Affectation des remboursements de l'EPT pour les conventions de mutualisation de service (informatique, coursiers, archives) +127 K€
- Fluides : +40 K€ dont 20 K€ pour la halle du marché forain et 20 K€ correspondant à la hausse des prix.
- Etudes : + 30 K€ prévus pour une assistance à maîtrise d'ouvrage relative au service informatique.

L'atténuation de produits : 213 K€

- Le fonds de péréquation des dépenses intercommunales et communales a été estimé à 203 K€ en prenant l'hypothèse du maintien d'une répartition de droit commun entre les communes du territoire.
- Une enveloppe de 10 K€ est prévue pour permettre le remboursement des usagers dont les contestations des forfaits de post stationnement seraient justifiées.

Les autres charges de gestion courante : 4 644 K€

- Le budget à destination des associations conserve un volume comparable à 376 K€ (372 K€ en 2017).
- Le FCCT prévisionnel se monte à 3714,6 K€, la hausse de la fiscalité reversée à l'EPT (+1,2% Loi de finances 2018) est compensée par les transferts de charges (-84K€). L'enveloppe diminue globalement de 44 K€.

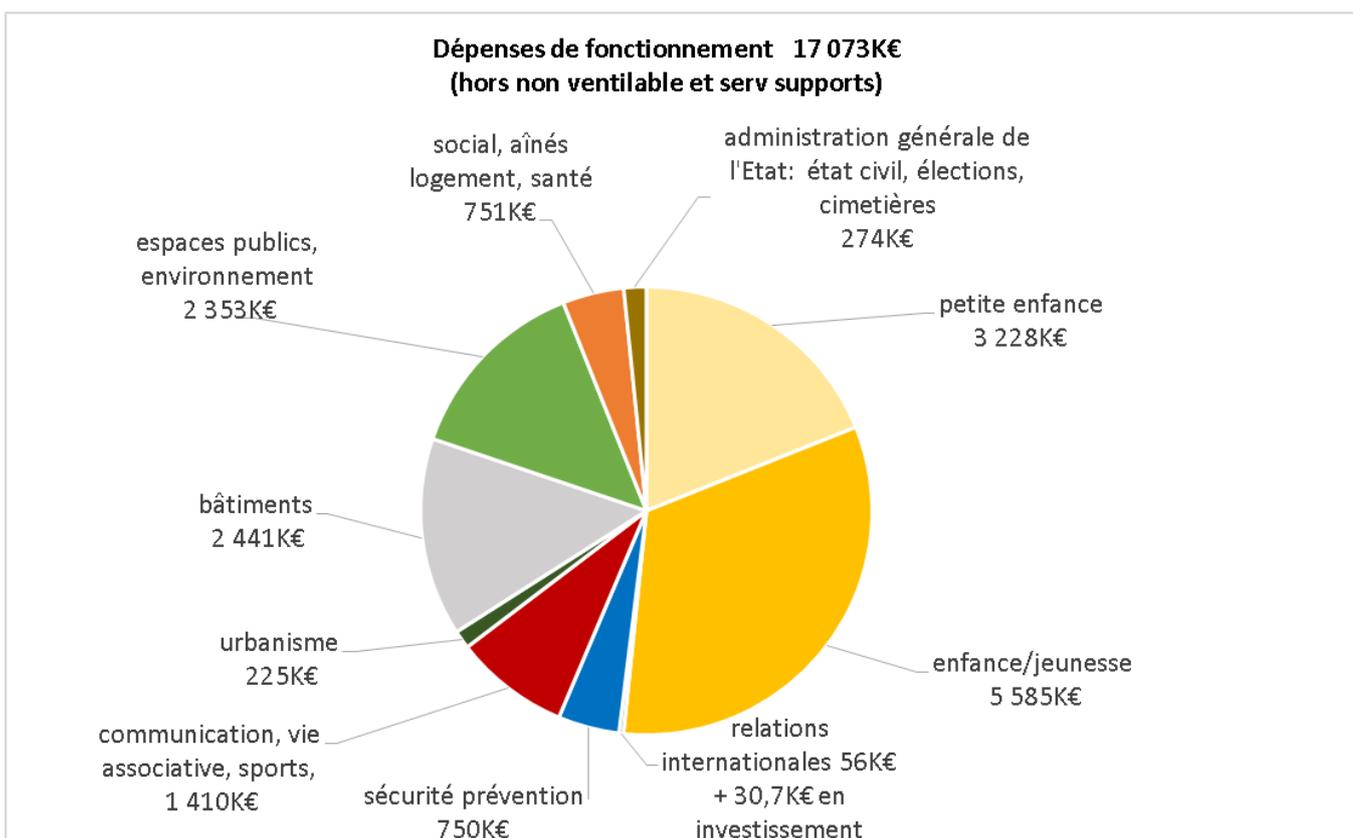
Les charges financières : 456 K€

- Le désendettement se poursuit, parallèlement les charges financières diminuent de 12,5%, soit 65 K€.

L'autofinancement : 4 570 K€

- L'autofinancement 2018 est stable (4 572 K€ en 2017).

Les dépenses de fonctionnement par secteurs :



B-Section d'investissement :

A - Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 8 596 K€.

Le déficit d'investissement (899 K€) et le solde des restes à réaliser (600K€) sont financés par l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 499 K€ inscrit au compte 1068.

Les subventions d'investissement, inscrites au chapitre 13 comprennent :

- Les participations constructeurs (ZAC) 1 940 K€
- Les subventions à percevoir dans le cadre du contrat départemental 320 K€
- La participation I3F au city stade 43 K€
- Les amendes de police municipale sont en diminution à 30,7 K€
- Restes à réaliser pour 62 K€

Le FCTVA est budgété pour 250 K€.

Les recettes de taxe d'aménagement attendues s'élèvent à 300 K€.

Les recettes des cessions, importantes cette année, concernent le collectif Jaurès pour un montant de 560 K€ et les terrains de la pointe Wurtz pour 1 500 K€

B - Les dépenses

Les résultats enregistrés en fonctionnement sur la période 2014-2017 ont redonné les marges de manœuvre nécessaires pour envisager sereinement les projets d'investissement de la seconde partie du mandat : l'autofinancement est important (35% des dépenses d'investissement totales). Les cessions prévues apportent un complément substantiel qui permet à la commune de ne pas recourir à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 13 166 K€ dont :

Les dépenses d'équipements inscrites au budget s'élèvent à 9 911 K€ dont :

Pour la petite enfance – jeunesse – éducation : (hors ZAC) 1 747,5 K€

- Création accueil périscolaire Michelet : 186 K€
- Création accueil périscolaire Jaurès : 407 K€
- Création accueil périscolaire Saint Exupéry : 350 K€
- Travaux bâtiments scolaires : 483 K€
- Travaux crèches : 54 K€
- Création d'un nouveau groupe scolaire (études programmation et maîtrise d'œuvre) : 100 K€
- Mobilier et matériels scolaire, périscolaire et petite enfance : 167,5 K€

Pour les équipements publics (hors scolaire et périscolaire) : 1 663,5 K€

- Etudes et maîtrise d'œuvre Sarraut : 200 K€
- Travaux Sarraut : 750 K€ (dont démolition 150 K€)
- Etudes Observatoire : 50 K€
- Mise aux normes bâtiments (ADAP) : 56 K€
- Travaux Travées : 85 K€
- Travaux divers bâtiments : 183,5 K€
- Annexe poste Seine : 30 K€
- Réhabilitation Argeliès : 150 K€
- Couverture Gounod : 125 K€
- Mobiliers et matériels salles associations : 34 K€

Pour les sports : 582 K€

- Sols, plafonds, vestiaires Ladoumègue : 460 K€
- City stade : 110 K€
- Tracteur tonte stades : 12 K€

Pour l'environnement - Espaces publics : 315 K€

- Etudes quartier Pasteur : 25 K€
- Prémption commerces : 60 K€
- Plantations arbres (dont suite Bd de la Cascade) : 50 K€
- Réaménagement square de l'église (jeux et clôture) : 30 K€
- Enveloppe démocratie quartier : 100 K€

Le budget intègre également (pour 4,3 M€ dans les dépenses d'équipement) les versements des participations des constructeurs et la régularisation notariée du dossier de la ZAC aval dont la livraison est prévue pour l'été. Le solde de l'opération pour 2018 est de 505 K€, le FCTVA sur l'opération, attendu pour 2019 est estimé à 390 K€.

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent à 662 K€.

Les dépenses financières :

- Une provision de 750 K€ a été constituée, dans l'attente d'une demande de remboursement de taxes d'aménagement de la part des services de l'Etat pour des permis annulés ou modifiés. La commune demandera à l'Etat un étalement de cette charge mais dans l'attente est contrainte d'inscrire au budget la globalité des sommes dues.
- Le remboursement de l'emprunt s'élève à 1 600 K€ en 2018, l'encours au 31 décembre 2018 ne sera plus que de 10 425 €.

Synthèse par chapitre :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	proposition 2018	RAR 2017	Total	RECETTES FONCTIONNEMENT	proposition 2018	RAR 2017	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 514 878,54 €		7 514 878,54 €	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 642 911,63 €		4 642 911,63 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	11 980 000,00 €		11 980 000,00 €				- €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	212 760,00 €		212 760,00 €	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000,00 €		85 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 643 556,29 €		4 643 556,29 €	70 PRODUITS DES SCES DU DOMAINE ET VTS DIVERSES	1 507 363,00 €		1 507 363,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	455 571,30 €		455 571,30 €	73 IMPOTS ET TAXES	17 869 976,00 €		17 869 976,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 110,00 €		49 110,00 €	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 306 867,45 €		5 306 867,45 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	133 500,00 €		133 500,00 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	527 335,00 €		527 335,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	380 000,00 €		380 000,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			- €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 880 076,95 €		3 880 076,95 €				- €
042 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	690 000,00 €		690 000,00 €	042 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			- €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	29 939 453,08 €		29 939 453,08 €	RECETTES FONCTIONNEMENT	29 939 453,08 €		29 939 453,08 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	proposition 2018	RAR 2017	Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	proposition 2018	RAR 2017	Total
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	749 900,00 €		749 900,00 €	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 334 100,00 €	62 500,00 €	2 396 600,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	422 700,00 €	42 141,00 €	464 841,00 €	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	550 000,00 €		550 000,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	30 750,00 €	48 953,00 €	79 703,00 €	1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 499 146,86 €		1 499 146,86 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 012 226,95 €	571 414,18 €	5 583 641,13 €	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 060 000,00 €		2 060 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 783 000,00 €		3 783 000,00 €	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 090 000,00 €		2 090 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 604 600,00 €		1 604 600,00 €				
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00 €		1 000,00 €				
040 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				040 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	690 000,00 €		690 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	899 138,68 €		899 138,68 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 880 076,95 €		3 880 076,95 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	12 503 315,63 €	662 508,18 €	13 165 823,81 €	RECETTES INVESTISSEMENT	13 103 323,81 €	62 500,00 €	13 165 823,81 €
TOTAL DEPENSES BP 2018			43 105 276,89 €	TOTAL RECETTES BP 2018			43 105 276,89 €

Conclusion :

Les objectifs fixés en 2014 par la majorité sont confirmés à mi-mandat :

- Désendettement
- Fiscalité inchangée
- Restauration des marges de manœuvre en fonctionnement, par la poursuite des efforts de gestion, notamment de la masse salariale (retour aux 35 h), ainsi que des frais généraux.

Sur ces bases, la Ville poursuit une politique d'investissements ambitieuse pour la vie quotidienne des Juvisiens et une gestion volontariste pour être encore plus proche des habitants.

En 2018 les efforts porteront tout particulièrement sur:

- La reprise en main du marché forain.
- La modification de la gestion du stationnement
- Le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles.

La volonté d'accroître les investissements sans recours à l'emprunt, rendue possible par la pérennisation de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais aussi par des cessions pertinentes se traduira par des réalisations de nature à améliorer le quotidien des juvisiens. Ce budget devrait mettre la ville en position favorable dans l'optique de futures négociations avec des organismes prêteurs, lorsque la décision sera prise de réaliser de nouveaux équipements « lourds ».